

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT

DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

OBJET :

**CONTRAT D'APPRENTISSAGE DU
SECTEUR PUBLIC DANS LES METIERS
ADMINISTRATIFS**

Le nombre de Conseillers Municipaux en
exercice est de : 33



SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2012

L'an deux Mille douze, le Lundi 1^{er} Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le **25 Septembre 2012**.

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire - Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN M. Laurent ADELAAR - M. Germain BALMOKOUN - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU - Mme. Diana JOJE-PANSA - Mme. Daniéla STOMP - M. David CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Bernard SELLIER - M. Jean GONTRAND - M. Michel VERDAN - M. Patrick ARMEDE - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Elie PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE
PROCURATION** :

Mme. Hélène PERRET à Mme. Bénédicte FJEKE - Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck THOMAS - M. Jean-Paul RANDOLPH à M. Serge-Aimé SAINT-AUDE

ABSENTS EXCUSES : Mme. Agnès BARDURY - Melle Jessie BERTRAND - Mme. Yvonne VELAYOUDON - M. Jocelyn MADELEINE - M. Roland JOSEPH - Mme. Malaïka ADAM - M. Sylvio VAN-DER-PIJL

ABSENTS NON EXCUSES : Melle. Lyvie CLAUDE - Melle. Ruth SIMON - M. Alain PANELLE -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. Cécile ALFRED.

.../...

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail, notamment ses articles 18 à 21 modifiée par la loi

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 susvisée

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial

Vu la loi n° 2009-1437 du 27 Novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et les dispositions réglementaires relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Monsieur le Maire expose :

En termes d'emploi, l'Ouest de la Guyane est fortement caractérisé par le manque de qualification des demandeurs d'emploi. Cette situation se trouve aggravée par la faiblesse de l'offre de formation supérieure disponible sur le territoire de la commune.

La collectivité comme toutes les entreprises de l'Ouest Guyanais est souvent confrontée au manque de formation des candidats à l'emploi.

Monsieur le Maire rappelle que ce dispositif a déjà été appliqué en 2010, pour une durée de deux ans.

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, il est proposé de créer 4 postes d'apprentis de niveau 3 dans le domaine administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création de 4 postes sous contrat d'apprentissage de niveau 3 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint habilité à signer toute convention et document relatif à la mise en place de ces contrats d'apprentissage ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint habilité à solliciter auprès de l'état les aides financières éventuelles dans le cadre de cette embauche ;
- **DECIDE** l'inscription des dépenses correspondantes à ces emplois au Budget de la Commune.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
SAINT LAURENT DU MARONI, le 02 Octobre 2012



P. LE MAIRE
LE 2^{ème} ADJOINT,
Philippe JOAN